

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 220 ordonnant l'internement spécial à Obock de M. Ghaleb (Paul).

n° 220

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 533 du 30/04/1941

Date de publication
9 avril 1941

Date du numéro
30 avril 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 10 septembre 1940 relatif aux mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique, ensemble les textes subséquents l'ayant modifié.

Vu l'arrêté du 18 octobre 1940 concernant les établissements où seront internés les individus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique

Vu l'arrêté n° 158, du 15 mars 1940. désignant le poste d'Obock comme lieu d'internement spécial des individus reconnus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — Est ordonné l'internement spécial à Obock de M. Ghaleb (Paul), dans les conditions prévues par l'arrêté du 18 octobre susvisé. Art. 2. Le présent arrêté communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.